

RAPPORT N° 06/4-15
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
RAPPORT D'ACTIVITES 2005

Par Délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 en séance du 24 mars 1999, le Conseil Municipal a créé la Régie des Affaires Funéraires qui regroupe les prestations de fossoyage et les diverses prestations assurées par le Centre Funéraire (crémation, chambre mortuaire, casiers frigorifiques...).

La Régie est soumise à l'autorité hiérarchique du Député-Maire et de l'administration municipale, mais dispose d'un Budget autonome qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses liées à l'activité du service.

Le Budget Annexe des Affaires Funéraires est en déficit depuis sa création et bénéficie à ce titre de l'aide financière de la Commune.

La contribution communale est indispensable compte tenu du fait que le coût de la prestation de fossoyage (124,00 €) est inférieur à son coût réel et que, par ailleurs, le nombre de familles bénéficiant des prestations gratuites au titre de l'aide sociale est en constante augmentation.

I ACTIVITES DU SERVICE DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2005

Le nombre des agents affectés au service des Affaires Funéraires s'élevait à 28 en 2005 comprenant plusieurs corps de métiers :

- Fossoyeurs (15),
- Jardiniers (6),
- personnel administratif et opérateurs de four (7).

Ce personnel assure l'ensemble des prestations dans les différents Cimetières de la Commune (8).

Au total, 906 opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées durant l'année 2005, ce qui représente une moyenne de 2 opérations par jour, y compris les samedis/ dimanches et jours fériés (895 opérations funéraires en 2004).

566 inhumations et 340 crémations ont été effectuées en 2005 (voir tableau ci-après).

PRESTATIONS DU CENTRE FUNERAIRES DEPUIS 2001

	CREMATIONS		COLUMBARIUM	
	Résidents	Non résidents	Résidents	Non résidents
2001	73	138	18	6
2002	105	190	30	7
2003	96	188	27	16
2004	108	219	27	21
2005	112	228	30	27

Les chiffres qui précèdent font apparaître une progression constante du nombre de prestations assurées par le Centre Funéraire depuis 2001.

II SITUATION FINANCIERE DE LA REGIE EN 2005

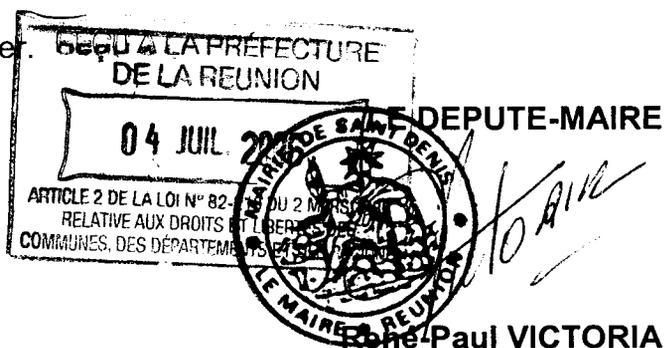
La Régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium est un service public doté de l'autonomie financière (SPIC) qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation du budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Pour l'exercice 2005, l'exécution du budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit en Section de Fonctionnement par un déficit de clôture de - 5 563,08 € ; avec la reprise du résultat antérieur de 114 131,04 €, le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 108 567,96 €. Cet excédent résulte du cumul des résultats antérieurs qui n'avaient pas été pris en compte et permettra en partie de compenser les annulations de titres.

Je vous demande donc de prendre acte du Rapport d'Activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2005.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 06/4-15
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
RAPPORT D'ACTIVITES 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

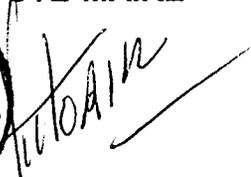
Sur le RAPPORT N° 06/4-15 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Consultative des Services Publics Locaux, 2° Vie Familiale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(examen sans vote)

Prend acte du Rapport d'Activités 2005 de la Régie Affaires Funéraires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

